

Décision N° 72 /2024

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS -

Mise à disposition de locaux communaux situés au rez-de-chaussée de la Résidence du Mont-Andaon, Place de la Croix (Place San Miniato) pour une superficie de 9.84 m² à Madame Emilie MARCHAND pour exercer son activité professionnelle .

Le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu la vacance des locaux communaux situés au rez-de-chaussée de la Résidence du Mont-Andaon,

Vu la demande d'autorisation formulée par Madame Emilie MARCHAND demeurant 10 rue CHABREL à 30400 Villeneuve lez Avignon, afin de pouvoir utiliser ces locaux pour exercer son activité professionnelle,

DÉCIDE

D'autoriser la révision du loyer des locaux situés au rez-de-chaussée de la résidence du Mont-Andaon à Madame Emilie MARCHAND à compter du 1^{er} MAI 2024 et ce pour une durée d'un an, moyennant un loyer annuel fixé à **1682.52 €**, plus les fluides (eau, EDF, chauffage et téléphone) qui seront calculés sur un tarif de 1,055 €/m²/mois, soit **10,39 €** par mois payables mensuellement à terme échoir auprès du receveur municipal. L'entretien des parties communes s'élève à **20.00 €** Les modalités de cette mise à disposition figurent dans une convention signée entre la commune et Madame Emilie MARCHAND.

Fait à Villeneuve lez Avignon,

Le 03 Août 2024

Madame Le Maire



Pascale BORIES